

**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE
DES RISQUES NATURELS MAJEURS
(CDRNM)**

7 juin 2017

**PREFECTURE DU NORD
SALLE ERIGNAC**

Liste des participants :

Organismes	Représentants
Préfecture du Nord	M. MALIZARD Philippe
Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord	M. LEFRANCOIS Grégory
Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord	Mme FOURNIER Edwige
Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord	Mme ROUDÉ Chantal
Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord	Mme LARIDAN Claudie
Préfecture du Nord : Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile (SIRACED-PC)	M. LEROY Cédric
Préfecture du Nord : Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile (SIRACED-PC)	Mme GINET Laura-Éva
Préfecture du Nord : Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile (SIRACED-PC)	Mme HOUTEKINS Nathalie
Académie de Lille	Mme MEULENAERE Maryse
Agence Française pour la Biodiversité	M. HORNAIN Philippe
Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles	M. MEERPOEL Mathieu
Bureau de Recherches Géologiques et Minières	Mme LOUART Julie
Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA)	M. GANAYE Arnaud
Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat	M. SPRIMONT
Communauté d'Agglomération de Cambrai	M. GANTIEZ Philippe
Communauté d'Agglomération du Douaisis	M. HERIN Jean-Jacques
Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre	M. FLAMME Mathieu
Communauté Urbaine de Dunkerque	Mme CAPET Delphine
Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement	M. PONCELET Benoît
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	Mme BRUNET Christine
Région des Hauts de France	M. FOUQUET Jean-Michel
Etablissement Public Territorial du Bassin Lys	Mme DUVERNEY Sarah
Fédération Française des assurances	M. HERREYRE TOURNEMAINE Philippe
Fédération Nord Nature Environnement	M. VAILLANT Alain
Institut de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS)	M. WATELET Jean-Marc
Institut Intercommunal Wateringues	M. PARENT Philippe

Météo France	M. SALENGRO Roland
Parc naturel régional de l'Avesnois	M. RAOULT Paul
Parc naturel régional de l'Avesnois	M. CAFFIER Guillaume
Pôle Métropolitain Côte d'Opale	Mme ROCCAZ Nora
Service Départemental d'Incendie et de Secours	M. PRUVOST Loïc
Syndicat Mixte du SAGE Escaut (invité)	Mme LIÉVAL Audrey
Université des Sciences et Techniques de Lille	M. TASTET Christophe
Voies Navigables de France	M. BOURSEAU Mathieu
Voies Navigables de France	M. MATRAT Olivier

Non représentés

Organismes
Agence de l'eau Artois-Picardie
Association des Maires du Nord
Chambre d'Agriculture
Chambre du Commerce et d'Industrie
Chambre des Notaires
Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole
Département du Nord
École Nationale Supérieure d'Architecture et du Paysage
Fédération Française du Bâtiment
Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Métropole Européenne de Lille
Parc naturel Régional de Scarpe Escaut
Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
Université Littoral Côte d'Opale
La Voix du Nord

Le présent compte rendu se veut la synthèse des échanges. Les différentes présentations se trouvent dans le dossier remis en séance et consultable sur le site internet des services départementaux de l'Etat à l'adresse suivante :

<http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/La-Commission-departementale-des-risques-naturels-majeurs-CDRNM>

Un glossaire des acronymes est annexé au présent compte rendu.

DEROULEMENT DE LA CDRNM

Philippe Malizard, directeur de cabinet, ouvre la réunion, en souhaitant la bienvenue aux participants au nom du Préfet. Il s'agit de la première réunion de l'année 2017. Il précise que Philippe Lalart, directeur départemental des territoires et de la mer Nord (DDTM Nord) a quitté ses fonctions pour prendre celle de directeur général délégué aux Voies Navigables de France (VNF) et que Marie-Céline Masson, cheffe du service sécurité risques et crises à la DDTM Nord, est maintenant directrice départementale adjointe à la DDT du Cantal. Il souligne l'effort de pédagogie de la DDTM Nord dans son diaporama, qui évite l'emploi d'acronymes rendant peu lisible la présentation.

Il donne la parole à Grégory Lefrançois, adjoint au chef du service sécurité risques et crises de la DDTM Nord, qui présente l'ordre du jour de la réunion.

Cette réunion comprendra deux temps :

- le point d'avancement des études et des procédures pilotées par les services de l'Etat (Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI) et Plans de Prévention des Risques Littoraux (PPRL), la mise en oeuvre de la Directive Inondation (DI), les Programmes d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI), le point sur la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), les modalités de renouvellement de la CDRNM dans le contexte d'une nécessaire évolution de l'assemblée ;

- des présentations mettant en exergue la nécessité d'informer sur les risques et l'intérêt de développer la culture du risque. Il s'agira tout d'abord du retour d'expérience sur les inondations de mai et juin 2016 dans le département du Nord d'une part, et plus particulièrement en Avesnois d'autre part.

Ces inondations, qui ont touché 15 départements en France et ont engendré de très importants dommages, ont conduit le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (MEEM) à lancer fin 2016 un appel à projets visant à encourager les collectivités à se mobiliser sur des actions de formation et d'information des populations dans les Territoires à Risques Importants d'inondation (TRI).

Pour le département du Nord, quatre actions ont été présentées et retenues, concernant respectivement les TRI(s) de Douai, de Dunkerque, de Maubeuge et de Valenciennes.

Pour ce dernier TRI, l'action a consisté à organiser une journée dite "Trans''eau" qui sera présentée en dernière partie, par le Syndicat mixte du SAGE de l'Escaut.

Mme Chantal Roudé, responsable de l'unité plans de prévention des risques à la DDTM, démarre ensuite la présentation.

I - Les actualités : point d'avancement des procédures

Les études : Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI), Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) (intervenant : Chantal Roudé, DDTM Nord)

Se reporter au diaporama remis en séance et consultable sur le site des services départementaux de l'Etat

A la suite de la présentation par Chantal Roudé de l'avancement du PPRI de l'Aunelle-Hogneau approuvé le 18 juillet 2016, Edwige Fournier, cheffe de l'unité stratégie et information sur les risques, souligne l'obligation pour les collectivités d'annexer "sans délai" le PPR approuvé au Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) ou à la carte communale (articles L.153-6 et L.161 du code de l'urbanisme). Le PPR approuvé est en effet une servitude d'utilité publique qui s'impose à tous, et en particulier à l'instruction des actes d'urbanisme.

Philippe Malizard demande si le contexte dans lequel les études d'élaboration du PPRL de Dunkerque et Bray-Dunes ont été conduites est moins tendu.

Madame Delphine CAPET représentant la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral précise qu'une réponse écrite a été apportée aux propositions de réalisation des cartographies tenant compte des résultats des études de danger réalisées sur la digue des Alliés. Elle ajoute que le maire de Rosendaël est sorti plutôt contrarié de la réunion du comité de concertation du 23 mai dernier.

S'agissant du lever topographique par LIDAR (détection par laser aéroporté), Jean-Jacques Hérin, représentant la Communauté d'agglomération du Douaisis, demande si, à l'issue des études, la DDTM va disposer de données LIDAR sur l'ensemble du département du Nord.

Chantal Roudé précise que le lever est centré sur une partie du Cambrésis représentant environ 110 km². La DDTM Nord dispose de données LIDAR sur le reste du département, mais ces données sont aujourd'hui anciennes.

Jean-Jacques Hérin relève l'intérêt à mettre de telles données à disposition des collectivités, car elles permettent de réaliser facilement le zonage pluvial.

La mise en oeuvre de la Directive Inondation : stratégies locales et plans d'actions (intervenant : Edwige Fournier, DDTM Nord)

Se reporter au diaporama remis en séance et consultable sur le site des services départementaux de l'Etat

Edwige Fournier présente les plaquettes de communication sur les Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) élaborées par la DDTM et les structures porteuses. Elle précise que ces plaquettes sont téléchargeables sur le site internet des services départementaux de l'Etat et se trouvent également dans le dossier remis en séance.

A propos de la SLGRI de la Sambre déclinée au travers du Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI), Guillaume Caffier représentant le Parc naturel régional de l'Avesnois explique qu'initialement la SLGRI concerne 39 communes traversées par la Sambre. Toutefois, les inondations de mai et juin 2016 en Avesnois ont conduit à étendre ce programme d'actions à l'ensemble des 105 communes du bassin versant.

Jean-Jacques Hérin souligne l'interdépendance de certains Territoires à Risques Importants d'Inondation (TRI), notamment sur le Douaisis, le Lensois et la Haute Deûle. Cette interdépendance nécessite une étroite coordination entre les DDTM Nord et DDTM Pas-de-Calais qui les ont respectivement en charge. Il évoque la particularité du Douaisis qui comporte un noeud hydraulique permettant d'éviter l'inondation de la ville de Douai. Monsieur Hérin estime que la prise en compte de cette particularité est indispensable, d'autant que ce noeud hydraulique est également alimenté par la Scarpe amont qui n'est reprise ni dans le TRI de la Scarpe aval, ni dans celui de la Haute Deûle.

Edwige Fournier expose qu'à défaut de structure porteuse, c'est la DDTM 62 qui pilote seule le TRI de Lens. Les groupes de travail, les comités de pilotage et autres réunions rassemblent néanmoins l'ensemble des parties prenantes de chaque TRI concerné qui travaillent en commun sur ces problématiques.

Jean-Jacques Hérin précise que la prise de conscience de cette interdépendance est aujourd'hui acquise et remercie les Voies Navigables de France (VNF) qui y ont largement contribué. Il estime que cette prise de conscience reste à parfaire pour être iéclinée dans chacune des Stratégies Locales.

Philippe Malizard demande le niveau de la coopération avec les autorités belges sur les bassins transfrontaliers.

Edwige Fournier indique que des commissions franco-belges travaillent en commun pour améliorer la cohérence dans la gestion des risques d'inondation.

Olivier MATRAT (VNF) confirme les contacts avec les partenaires wallons. Il considère cependant que la multiplication des acteurs des deux régions complexifie l'inscription de stratégies de gestion des risques sur le long terme. En revanche, des dispositifs d'échanges de données sont opérationnels et permettent de gagner en efficacité dans la gestion des risques et, en particulier, dans la gestion de crise.

Philippe Malizard demande si des éléments de langage communs sont prêts ou rapidement mobilisables en cas de crise pour rassurer la population.

Grégory Lefrançois indique que des éléments de communication existent, mais relève que la capacité à communiquer dans l'instantané est difficile en cas de crise, car les forces vives sont occupées à gérer les conséquences de l'évènement. Il souligne l'importance du retour d'expérience qui permet d'échanger les informations et d'améliorer les dispositifs existants.

Philippe Hornain, représentant l'Agence Française pour la Biodiversité, s'appuie sur les modifications du paysage agricole dans la Sambre, en particulier lié au retournement des prairies, pour demander s'il existe un calendrier de mise à jour des données.

Grégory Lefrançois précise que la mise en oeuvre des SLGRI comporte différents volets, dont un item relatif aux phénomènes de ruissellement des eaux pluviales. L'élaboration des plans d'actions implique de nombreux échanges avec les acteurs locaux qui permettent la prise en compte des données les plus récentes. L'instantanéité de la prise en compte des dernières données ne peut être garantie, mais celle des éléments globaux de modification des territoires concernés est assurée.

Philippe Malizard demande dans quelle mesure le projet de canal Seine Nord Europe peut impacter un certain nombre de stratégies, notamment à l'est et au sud du département, du fait des éventuelles connexions entre les masses d'eau.

Olivier MATRAT donne raison à Philippe Malizard sur ce point, en considérant cependant que le canal Seine Nord Europe ne devrait pas contribuer à aggraver les inondations, du fait que ces problématiques sont liées au réseau existant qui capte 80% des eaux de surface du Nord et du Pas-de-Calais et joue le rôle de colonne vertébrale des écoulements hydrauliques sur l'ensemble de l'ex région Nord – Pas-de-Calais ; VNF sera évidemment très attentif à ces sujets, même si l'opérateur n'est pas responsable en matière de protection contre les inondations, puisque, statutairement, cette thématique n'entre pas dans ses missions.

Il considère que le dialogue et la solidarité entre les territoires traversés doivent être organisés. S'appuyant sur le point de l'ordre du jour concernant les Territoires à Risques Importants d'Inondation (TRI) et l'organisation de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), il souligne la prégnance des sujets de gouvernance et d'articulation du dialogue entre les territoires, pour apporter une réponse à des questionnements qui dépassent les limites administratives et de bassin.

Edwige Fournier présente les actions "culture du risque" face aux inondations, lesquelles ont fait l'objet en 2016 d'un appel à projets du MEEM. Pour le département du Nord, quatre actions ont été retenues dans ce cadre et bénéficient d'une subvention d'Etat.

Elle évoque tout d'abord la journée Trans'eau mise en oeuvre le 8 décembre 2016 sur les communes du TRI de l'Escaut Sensée, qui sera présentée en deuxième partie de réunion par Audrey Liéval, représentant le Syndicat mixte SAGE Escaut.

Elle poursuit par l'action présentée par l'Association pour le Développement des Équipements du Parc Scarpe-Escout (ADEPSE) sur les communes du TRI de la Scarpe aval, qui se traduit par la création d'outils pédagogiques de sensibilisation destinés à des acteurs amenés à développer des formations (Education nationale, animateurs inondations...) et d'un livret pédagogique pouvant constituer un support de communication lors des actions de formation.

Elle donne ensuite la parole à Delphine Capet, représentant la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral, pour présenter l'action "culture du risque" qui sera menée sur les communes du TRI du delta de l'Aa.

Delphine Capet explique que cette action consiste en la réalisation de sept petits films de sensibilisation à destination du grand public, mis en ligne sur le site internet de la CUD et des communes membres. Ces films exposent les caractéristiques des TRI, leur traduction sur le territoire de la CUD, les particularités du territoire des Wateringues, ainsi que les bons gestes à tenir avant, pendant et après la crise.

Edwige Fournier demande à Guillaume Caffier, représentant le Parc naturel régional de l'Avesnois, de bien vouloir présenter l'action "culture du risque" face aux inondations qui sera mise en oeuvre sur les communes du TRI de la Sambre.

Guillaume Caffier explique que l'efficacité des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) sera testée au travers de scénarios fictifs. Le résultat de ces tests sera ensuite valorisé auprès du grand public via un faux journal télévisé qui mettra en évidence, d'une part, les mauvais gestes à éviter, et, d'autre part, les bonnes pratiques à mettre en oeuvre.

Philippe Malizard expose que l'augmentation du nombre de Plans de Prévention des Risques amènera nécessairement une augmentation du nombre de PCS. Il rappelle que le PCS est obligatoire dès lors que la commune est dotée d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) approuvé ou d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) pour les sites industriels, mais que toutes les communes ont intérêt à s'en doter pour se tenir prêtes à gérer un évènement dommageable et assister la population sinistrée.

Cédric Leroy, directeur du SIRACED-PC, précise que ses services finalisent actuellement l'actualisation du recensement de toutes les communes concernées par l'obligation de réaliser leur PCS. Dès achèvement, une lettre de relance sera envoyée aux communes qui n'auraient pas encore rempli cette obligation.

Les Programmes d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) (intervenant : Edwige Fournier, DDTM Nord)

Se reporter au diaporama remis en séance et consultable sur le site des services départementaux de l'Etat

Aucune question n'étant posée, Grégory Lefrançois entame la présentation suivante.

La Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) :
(intervenant : Grégory Lefrançois, DDTM Nord)

Se reporter au diaporama remis en séance et consultable sur le site des services départementaux de l'Etat

Grégory Lefrançois expose qu'il est important de replacer le cours d'eau au centre des considérations et des réflexions. La prise en compte préalable des milieux aquatiques doit être privilégiée. En dernier ressort, ce n'est que si les efforts consentis pour une gestion adaptée des milieux aquatiques ne permettent pas d'assurer la protection des personnes et des biens, qu'un travail sur la prévention des inondations par des techniques plus lourdes, telles les digues et systèmes d'endiguement, peut être mené.

Philippe Malizard souligne que la définition de la limite des actions à mener avant de considérer que l'homme et ses activités sont en danger représente un enjeu fondamental, et que cette ligne de conduite doit être respectée.

Jean-Jacques Hérin interroge sur les limites d'intervention de la compétence GEMAPI sur le réseau hydrographique de surface, et demande si les annexes aux cours d'eau tels les fossés doivent être pris en compte dans la gestion des cours d'eau. Il constate qu'il n'existe pas de définition de l'intérêt communautaire pour l'exercice de la compétence GEMAPI. Ce vide juridique a conduit les juristes de la CAD à conclure, de façon stratégique, que les fossés doivent être considérés comme faisant partie du réseau hydrographique du cours d'eau, ce qui implique l'obligation de les gérer en totalité.

Si tel est le cas, la superficie du réseau hydrographique de surface du territoire de la CAD, qui représente 150 km² pour les 35 communes membres, devrait être au moins multiplié par 10, ce qui entraînerait des conséquences gigantesques. C'est pourquoi il estime indispensable que ce sujet soit éclairé.

Philippe Malizard présente des difficultés avec le milieu agricole et regrette que la Chambre d'Agriculture, membre de la CDRNM, ne soit pas représentée aujourd'hui.

Grégory Lefrançois relève la complexité du sujet qui nécessite l'analyse de juristes. Il souligne que la démarche doit consister à hiérarchiser les éléments sur lesquels un travail est nécessaire et les enjeux susceptibles d'être impactés. Soulignant que certains fossés ont un impact très limité, il estime qu'un travail d'identification doit être mené, de même que pour les systèmes d'endiguement et le niveau de protection que la collectivité souhaite définir.

Jean-Jacques Hérin précise que le réseau hydrographique de surface de la CAD est d'intérêt communautaire depuis plus de vingt ans, ce qui a conduit la CAD à se doter de la définition suivante : "Est d'intérêt communautaire, tout réseau dont les dysfonctionnements ont un impact négatif sur les milieux habités ou construits et sur les réseaux". Il considère nécessaire d'introduire cette définition dans une loi pour que les limites de compétence d'une collectivité en la matière soient clairement établies.

Philippe Parent, représentant l'Institution Intercommunale des Wateringues (IIW), souligne la complexité du sujet et craint le démembrement de structures qui fonctionnent bien actuellement. Il évoque le calendrier contraint imposé et pense qu'il ne pourra pas être respecté d'ici la fin de l'année.

Olivier Matrat qualifie de bon niveau les discussions échangées avec l'IIW, même dans la phase actuelle qui est exploratoire, et souhaite des entités de taille suffisante pour aboutir à des échanges de même qualité.

Benoît Poncelet, représentant le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, souligne que la question de la hiérarchisation des cours d'eau est intéressante dans la région des Hauts-de-France qui a été travaillée par l'homme depuis très longtemps. Chaque époque dessine un objectif et mobilise des moyens qui font que la mémoire des raisons de l'action se perd. Il cite en exemple les moines pour la Scarpe, la poldérisation, l'ère industrielle.

Benoît Poncelet relève que les nombreuses études très techniques qui ont été menées mériteraient d'être complétées par des études historiques permettant de comprendre l'origine du vocabulaire utilisé (becque, ...).

Philippe Malizard invite Benoît Poncelet à intervenir directement, ou en s'appuyant sur un collaborateur, lors d'une réunion ultérieure de la CDRNM, pour une présentation de ces sujets fondamentaux.

Benoît Poncelet explique qu'en collaboration avec la Société Géologique du Nord et l'Université, le Conseil d'Architecture organise, depuis 2004 et au moins dix fois par an, des "traverses" qui consistent en des parcours d'observation des traces et témoignages de cette histoire et de cette relation avec le territoire.

Ces parcours se font en bus et connaissent plusieurs itinéraires dont :

- du Mont Noir au Mont Rouge, en remontant la plaine de la Lys jusque La Bourre, affluent de la Lys dans le Pas-de-Calais;
- des sources de l'Escaut jusqu'à la frontière belge.

Ces parcours sont l'occasion d'échanges intéressants sur la connaissance du jeu de l'observation.

Il annonce qu'il proposera aux membres de la CDRNM des sorties qui pourraient se faire hors séance de la commission.

Philippe Malizard retient cette proposition très intéressante.

Les modalités de renouvellement de la CDRNM (intervenant : Claudie Laridan, DDTM Nord)

Se reporter au diaporama remis en séance et consultable sur le site des services départementaux de l'Etat

Du fait que la CDRNM sera amenée dès 2018 à prendre sa vocation d'instance consultative, Claudie Laridan précise que les organismes concernés ont été sollicités pour désigner la personne qualifiée qui sera nominativement citée dans le futur arrêté préfectoral. Elle invite les organismes qui n'auraient pas encore répondu à le faire rapidement pour poursuivre le travail entrepris en vue du renouvellement de la CDRNM.

Philippe Malizard insiste sur la nécessité de répondre à cette demande de la DDTM permettant à la commission d'être réglementairement prête à prendre sa vocation consultative dès 2018.

II – Informer sur les risques/Développer la culture du risque

Retour d'expérience sur les inondations de mai et juin 2016 dans le département du Nord

Les conditions météorologiques (1er intervenant : Roland Salengro, Météo-France)

Se reporter au diaporama remis en séance et consultable sur le site des services départementaux de l'Etat

Roland Salengro annonce qu'en complément du diaporama présenté, il dispose, pour les personnes qui seraient intéressées, d'une vingtaine de plaquettes sur les dispositifs "Avertissements Pluies Intenses à l'échelle des Communes (APIC)" et "Vigicrues Flash" proposés respectivement par Météo-France et par le MEEM.

Ces plaquettes présentent ces dispositifs qui permettent d'avertir en temps réel :

- grâce aux APIC, du caractère exceptionnel des précipitations qui concernent les communes du département ;
- grâce aux avertissements Vigicrues Flash, du risque de crues dans les prochaines heures sur certains cours d'eau du département non couverts par la vigilance crues.

Ces plaquettes sont publiées avec le diaporama sur le site Internet des services départementaux de l'Etat.

Grégory Lefrançois demande si, en cas de vigilance jaune, le recoupement avec APIC permet de donner une information précise sur la localisation d'un potentiel orage.

Roland Salengro confirme tout d'abord que la vigilance jaune correspond à une potentialité d'orages. Il précise que, dès lors que la vigilance se situe entre le jaune foncé et le orange, des bulletins spéciaux de défense sont envoyés au SIRACED-PC en Préfecture, pour avertir de possibles phénomènes locaux.

Il précise ensuite que les messages APIC, complémentaires à la vigilance, ne permettent pas d'informations localisées. Un travail est actuellement en cours avec le ministère de l'intérieur pour parvenir à définir, d'ici deux à trois ans, une vigilance infra-départementale plus précise. Aujourd'hui, c'est tout le département qui doit être placé en vigilance orange faute de pouvoir être plus précis.

Roland Salengro ajoute que le dispositif APIC est un système d'avertissement qui repose sur l'observation par radars des pluies qui tombent déjà et qui comporte deux niveaux d'intensité : "intense" et "très intense".

Dans le cas où un phénomène pluvieux perdure, une commune recevant ce message APIC pourra déclencher plus rapidement son Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Philippe Malizard conclut à l'avantage d'une mise en vigilance des premiers responsables dans chaque structure concernée.

Olivier Matrat profite de la présentation de Météo-France pour mettre en exergue la solidarité des territoires qui s'est mise en place en matière hydraulique lors des phénomènes de mai - juin 2016. Il expose que, dès le début des évènements, VNF a eu des contacts avec Jean-Jacques Hérin (Communauté d'Agglomération de Douai), car une problématique d'eau arrivant par la Scarpe sur le secteur du Douaisis aurait pu entraîner une augmentation dangereuse des niveaux d'eau, jusqu'à atteindre la cote de débordement et inonder le Parc Vernier à Douai, d'où la nécessité d'évacuer cette eau vers un exutoire naturel.

Trois exutoires principaux existent :

- la Deûle par le barrage de Don vers Lille ;
- l'Escaut par le barrage de Fort de Scarpe ;
- le canal à grand gabarit par la Vanne de Cuincy, vers les plaines du Béthunois.

Olivier Matrat précise que le problème a résidé dans le choix de l'exutoire où déverser le trop-plein d'eau. Le maximum étant atteint au barrage de Don et celui de Fort de Scarpe étant saturé, il a été envisagé de déverser 3 m³/seconde dans le canal à grand gabarit par la vanne de Cuincy. L'exutoire naturel du canal à grand gabarit étant la Lys, c'est sur le territoire du SYMSAGEL que l'eau aurait dû être déversée. Or, comme ce territoire connaissait déjà des inondations, notamment au niveau de Merville, il a été décidé de déverser les eaux sur le territoire du delta de l'Aa relevant de l'Institution Intercommunale des Wateringues.

Ainsi, lors d'un épisode au travers duquel on pourrait considérer que les territoires sont isolés, une solidarité hydraulique s'est mise en place. Les territoires situés à l'aval doivent s'attendre à récupérer les eaux provenant de territoires situés à l'amont, mais pas nécessairement dans une logique géographique ou hydraulique.

Il ajoute que des mesures compensatoires pour protéger le Douaisis ont depuis été définies, dont la remise en état du barrage de Fort de Scarpe.

Alain Vaillant, représentant la Fédération Nord Nature Environnement, souligne un problème de vocabulaire et s'étonne que le déversement des eaux du canal à grand gabarit dans la Lys soit qualifié de naturel.

Olivier Matrat explique que la gestion hydraulique est cadrée par un protocole qui détermine, selon les conditions extérieures, la façon dont l'eau doit être déversée dans tel ou tel exutoire. L'exutoire "principal" ou "normal" du canal à grand gabarit est la Lys, mais effectivement, de façon exceptionnelle et si les conditions sont critiques, les eaux peuvent être déversées sur le territoire du delta de l'Aa.

Jean-Jacques Hérin remercie Olivier Matrat pour cette présentation, insiste sur la nécessité d'une concertation à l'échelle supra pour gérer ces épisodes de crise et sur l'intérêt à anticiper les réflexions sur les actions à mener. A ce titre, il annonce que le Parc Vernier est déjà officiellement et sera considéré comme une zone d'expansion des crues. Ce parc a stocké 150 000 m³ d'eau pendant quelques jours. Si cette eau avait dû être conservée sur le bief de Douai-Cuincy, ce sont 10 cm d'eau qui auraient inondé la totalité de ce bief. Ce bief étant déjà saturé, d'autres secteurs habités auraient pu être atteints. Ces épisodes ont amené une prise de conscience d'une indispensable solidarité entre tous les territoires.

Benoît Poncelet demande si Météo-France dispose d'outils d'observations historiques permettant d'analyser si ces phénomènes vont en s'accéléralant ou au contraire en diminuant.

Roland Salengro indique qu'il n'est pas météorologue mais que, compte tenu du changement climatique, de tels phénomènes sont amenés à se reproduire. Il indique par ailleurs que des stations mesurant la pluviométrie existent depuis 1944.

Benoît Poncelet précise qu'en accompagnant les communes dans l'élaboration de leur PCS, il a pu constater une sensibilité extrême quand un phénomène vient de se produire, mais une difficulté à communiquer sur le sujet en dehors de la crise.

Roland Salengro relève que le changement dans la courbe des températures est bien identifié, mais que le changement de niveau de précipitations atmosphériques est moins évident à établir.

Jean-Jacques Hérin note que, pour les gestionnaires des systèmes d'assainissement, l'augmentation de l'intensité des pluies est indéniable. Sur le Douaisis, d'une année sur l'autre, le volume global de pluies se situe entre 700 et 800 mm.

Philippe Parent observe que le ruissellement des eaux pluviales joue un rôle important. Le coefficient de ruissellement a doublé, ce qui implique des volumes d'eau deux fois plus fort.

Grégory Lefrançois considère que la saturation des sols peut expliquer la particularité de ces phénomènes.

Jean-Jacques Hérin relève que la saturation des sols n'en est pas la seule cause. Les pratiques agricoles et notamment les cultures de printemps (pommes de terre, betteraves...), plantées en sillon dans le sens de la pente, y concourent dans une large mesure.

Le bilan 2016 des demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (2ème intervenant : Nathalie Houtekins, SIRACED-PC)

Philippe Parent demande si le bilan financier des dommages est établi.

Grégory Lefrançois indique qu'une partie du retour d'expérience est réalisée, mais que l'impact financier des inondations n'est pas encore définitif.

Philippe Malizard demande si une extraction du coût pour le département du Nord est possible.

Philippe Herreyre-Tournemaine, représentant la Fédération Française des Assurances, annonce que ce bilan pourra être présenté lors de la prochaine réunion de la commission, les statistiques étant en cours de finalisation. Au plan national, il y a eu 150 000 sinistres, pour un coût global estimé à environ 1,5 milliard d'Euros. Il fera la demande pour qu'une extraction du coût pour le Nord soit réalisée.

Il rappelle que l'assurance en France est la moins chère d'Europe et que l'assurance habitation n'est pas obligatoire. Le montant moyen des primes d'assurance s'élevant à 350 €, une augmentation est prévisible.

Il souligne, outre les prévisions et alertes de Météo-France, la nécessité de développer les moyens de prévention et invoque un travail important d'éducation à entreprendre.

Philippe Hornain, représentant l'Agence Française pour la Biodiversité, souhaite que, dans les dossiers de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, soit ajoutée aux phénomènes listés la modification de paysages culturels sensibles dans certains secteurs.

Cédric Leroy du SIRACED-PC relève qu'une modification des textes s'avérerait nécessaire.

Philippe Malizard suggère à Philippe Hornain de faire remonter sa demande aux services centraux de l'AFB.

Benoît Poncelet note qu'une commune sur cinq a été impactée et demande si un modèle d'observation existe qui permettrait d'analyser et de comprendre les différents composantes identifiées.

Jean-Jacques Hérin relève que des solutions existent, mais encore faut-il qu'elles soient connues et mises en pratique. Il cite l'exemple de la commune d'Herchin, dans l'est du Douaisis, qui connaissait régulièrement des phénomènes de coulées de boue. A l'issue d'un gros travail et de nombreux débats entre les différentes parties prenantes (associations, agriculteurs, etc.) ayant abouti à la signature d'une charte multipartenariale, des travaux importants ont été réalisés : contrairement à des communes voisines, Herchin n'a pas été impactée lors des événements de mai et juin 2016, ce qui montre l'efficacité des mesures prises.

Ces solutions nécessitent une concertation préalable pour définir un assollement agricole négocié par l'intermédiaire de la Chambre d'Agriculture, ainsi que des pratiques adaptées. Il évoque notamment l'utilisation de machines intégrant un système qui permet de créer des micro-barrages dans les sillons pour éviter le ruissellement.

Le tableau de synthèse par nature de dommages des inondations de mai et juin 2016 (intervenant : Grégory Lefrançois, DDTM Nord)

Se reporter à la carte consultable sur le site des services départementaux de l'Etat

Grégory Lefrançois précise que la cartographie présentée résulte de l'exploitation des dossiers de demande de reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles et montre les impacts des inondations sur le milieu urbain, routier et agricole, avec les demandes relevant des calamités agricoles. Il relève que l'ensemble du département a été touché, mais plus particulièrement deux zones, l'aire métropolitaine lilloise et l'Avesnois. Ailleurs, des zones ont également été impactées, mais pas dans les mêmes proportions.

Grégory Lefrançois invite ensuite Guillaume Caffier à commencer sa présentation.

Retour d'Expérience sur les inondations de mai et juin 2016 en Avesnois (intervenant : Guillaume Caffier, Parc naturel régional de l'Avesnois)

Se reporter au diaporama remis en séance et consultable sur le site des services départementaux de l'Etat

Guillaume Caffier annonce qu'il présentera tout d'abord le territoire du Parc naturel régional de l'Avesnois, les inondations de mai et juin 2016 et leurs conséquences sur ce territoire, et surtout ce qui a été mis en oeuvre par le PNR à la suite de ces événements.

Ces mesures ont consisté à :

- récupérer les informations et réaliser un diagnostic ;
- informer le territoire sur les événements qui se sont déroulés ;
- proposer au territoire une solution adéquate afin de remédier au problème ;
- mettre en oeuvre des solutions et des actions concrètes.

Philippe Malizard qualifie de passionnante l'initiative du Parc naturel régional de l'Avesnois et donne la parole à Paul Raoult, Président.

Paul Raoult expose que le territoire de l'Avesnois dispose d'un Schéma de Gestion des Eaux, d'une Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation et que le Parc va engager un plan d'actions contre les inondations qui se traduira par un Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI). Les inondations de mai et juin 2016 ont réveillé la culture du risque qui commençait à s'estomper et ainsi facilité le lancement du PAPI de la Sambre.

Paul Raoult souligne la difficulté à donner des prévisions météorologiques sur un département aussi étendu que celui du Nord, ce qui aboutit à attribuer un même niveau de vigilance à l'ensemble du département. Il adhère à la démarche visant à disposer de données plus précises, telle qu'évoquée par Roland Salengro (Météo-France).

Paul Raoult précise que les services de l'Etat travaillent actuellement à la prise d'arrêtés de catastrophe naturelle "sécheresse" et relève que, du mois d'octobre 2016 au mois d'avril 2017, un déficit hydrique de 70% a été enregistré. Des forages sont déjà à sec, rendant extrêmement difficile la gestion en eau des mois de juillet et août.

Il observe que cette succession d'événements caractérisés nécessite de mobiliser la population et les élus pour pallier les difficultés qui peuvent survenir brutalement.

Philippe Malizard donne ensuite la parole à la représentante du Syndicat mixte du SAGE Escaut pour sa présentation de l'action "culture du risque" face aux inondations.

Action culture du risque face aux inondations : la journée Transf'eau (Intervenant : Audrey Liéval, Syndicat mixte SAGE Escaut)

Se reporter au diaporama remis en séance et consultable sur le site des services départementaux de l'Etat

Audrey Liéval se présente comme ayant en charge le SAGE Escaut et la SLGRI de l'Escaut et de la Sensée.

Elle souhaite améliorer la communication autour de ces journées pour gagner en participation.

Philippe Malizard lui suggère, pour organiser la prochaine journée Transf'eau prévue en septembre - octobre, de se rapprocher de la sous-préfecture de Valenciennes qui pourra l'aiguiller vers les bons canaux de relais d'information.

Conclusion

Monsieur Malizard libère les participants en remerciant les intervenants. Il leur donne rendez-vous à la prochaine réunion de la commission qui se tiendra à l'automne. Il demande à chacun d'être attentif aux sollicitations de la DDTM Nord relatives aux modalités de renouvellement de la CDRNM, en répondant aux courriers envoyés dans le but de donner à la CDRNM sa vocation consultative.

ANNEXE

CC : Carte Communale
CIB : Commission Inondation de Bassin
CMI : Commission Mixte Inondation
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DGPR : Direction Générale de la Prévention des Risques
DI : Directive Inondation
EAIP : Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles
EPAGE : Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux
EPCI-FP : Etablissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre
EPRI : Evaluation Préliminaire du Risque d'Inondation
EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin
GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations
IAL : Information des Acquéreurs et des Locataires
MAPTAM : (Loi de) Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles
NOTRe : (Loi portant) Nouvelle Organisation Territoriale de la République
PGRI : Plan de Gestion des Risques d'Inondation
PAPI : Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PPRI : Plan de Prévention des Risques d'Inondation
PPRL : Plan de Prévention des Risques Littoraux
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
SIRACED-PC : Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de Protection Civile
SLGRI : Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation
SNGRI : Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation
SOCLE : Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau
TRI : Territoire à Risque Important d'inondation
ZIC : Zone d'Inondation Constatée